

NOMBRE DE PARTICIPANTS LIMITÉ

La participation à la cyclo Les Copains-Cyfac implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le Cyclo club Les Copains, basé à Ambert (63), association affiliée UFOLEP, et le Vélo club ambrertois, basé à Ambert, association affiliée FFC, ci-après dénommés les Organisateurs, organisent une épreuve le **samedi 3 juillet 2021**, respectivement en mode randonnée et en mode chronométré.

Descriptif des parcours sur le site Internet : cyclolescopains.fr

PARTICIPATION

Le **mode randonnée** est ouvert dès 14 ans, si licence ou certificat médical d'aptitude à la pratique du cyclisme.

Les vélos à assistance électrique sont admis en mode randonnée.

Le **mode chronométré** est ouvert à tout cycliste, licencié ou non, **dès 15 ans (né en 2006 ou avant).**

Les licenciés d'une fédération autorisant la pratique du cyclisme de compétition doivent fournir dès l'inscription la photocopie de leur licence 2021.

Les autres participants doivent fournir **dès l'inscription** l'original ou la photocopie d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'1 an au jour de l'épreuve, rédigé ou traduit en langue française.

Une autorisation parentale est obligatoire pour tout mineur.

Le choix du mode chronométré ou randonnée doit être fait lors de l'inscription.

INSCRIPTION

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit.

Pour des raisons de sécurité, les Organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre de participants.

DÉROULEMENT

Identification de chaque participant :

- en mode randonnée par une plaque de guidon (offerte) ;
- en mode chronométré par une plaque de guidon (offerte) et une puce électronique.

Retrait des dossiers :

- En rand ou chrono : vendredi 2 juillet entre 17h et 19h au village d'accueil, situé dans la zone de loisirs à Ambert ;
- Uniquement en randonnée le samedi 3 juillet entre 7h30 et 9h au village d'accueil à Ambert ;
- Uniquement en chronométré le samedi 3 juillet entre 7h30 et 9h à la mairie de Vertolaye.

Départ :

- en mode randonnée départ libre du village d'accueil à Ambert entre 7h30 et 9h ;
- en mode chronométré de façon individuelle devant la mairie de Vertolaye à partir de 9h30, à intervalle régulier.

Ravitaillements :

Un point d'eau à Vertolaye, au pied de l'ascension, est proposé à partir de 8h30 ; **un buffet campagnard est offert au sommet du col du Béal, entre 9h30 et 12h.**

Remise des prix :

Concernant uniquement le mode chronométré, elle aura lieu à partir de 11h15 au col du Béal, dans le cadre du challenge Cyclo' tour - Rotor* et du trophée des Grimpeurs - Goodicom**.

SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Pour des raisons de sécurité, les Organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre de participants sur l'épreuve et de modifier les conditions d'accueil, d'encadrement ainsi que les parcours notamment si des circonstances l'y contraignent (météo défavorable, crise sanitaire etc.). De même, ils peuvent être amenés à neutraliser en partie ou complètement l'épreuve, en accord avec les commissaires. Les Organisateurs se réservent le droit d'arrêter tout participant victime d'une défaillance. Aucune voiture suiveuse étrangère à l'organisation n'est admise. Toutefois, des points de rencontre pour les accompagnateurs sont prévus.

La circulation pendant la course sera assurée par des motards civils et des signaleurs bénévoles.

La circulation automobile n'étant pas interrompue, pour sa sécurité et celle des autres, chaque cycliste participant doit respecter le code de la route. En cas d'infraction à celui-ci, le cycliste participant sera le seul responsable des accidents provoqués ou subis.

L'utilisation de matériel non homologué par l'UCI est interdite. En cas d'utilisation dudit matériel, le participant sera le seul responsable des accidents provoqués ou subis.

Le port du casque homologué UCI est obligatoire sur tous les parcours.

Tout participant éliminé de l'épreuve qui décide néanmoins de continuer sur le parcours le fait sous sa propre responsabilité.

Tout participant qui jettera des détritres en dehors des zones prévues à cet effet sera disqualifié.

CLASSEMENTS

Le chronométrage est effectué par la puce intégrée à la plaque de guidon.

Malgré des tests réalisés par notre partenaire chronométreur, il reste toujours un pourcentage très faible de plaques non détectées. Cette non-détection ne permet pas aux Organisateurs de faire figurer au classement le temps des participants concernés. Les Organisateurs ne peuvent en être tenus pour responsable.

RÈGLEMENT DU TROPHÉE DES GRIMPEURS - GOODICOM

Détails du règlement sur le site Internet :

tropheedesgrimpeursgoodicom.e-monsite.com

ASSURANCES

Responsabilité civile :

Conformément à la législation en vigueur, les Organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. L'intervention de la responsabilité civile des participants est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Individuelle accident :

Conformément aux dispositions de l'article L321-4 du code du sport, les Organisateurs insistent sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels. Il appartient aux participants de se garantir. **Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont couverts de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à l'épreuve.**

Les Organisateurs offrent la possibilité de souscrire une assurance individuelle accident (conditions sur cyclolescopains.fr).

Assurance Dommage Matériel :

Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. **Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques. Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte.** Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membres de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant remettant.

LES DROITS À L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément l'organisateur, ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'épreuve Les Copains - Cyfac, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

LA CNIL

Conformément à la loi sur l'informatique et les libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse, et si possible votre numéro de dossier.